

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023

Convocation en date du 29 novembre 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2023048

**Objet : Point sur les mesures
compensatoires**

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille
MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc
ROUX

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François
JANNET

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS

CCBS : Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe
FAVROT

Excusés :

CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET

CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET

CCD : Sonia PERI

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

CCV : Guy DUPUIT

Monsieur Bernard, Vice-président finances, explique que :

Pour répondre aux attentes de la DREAL et du CNPN (Comité National de protection de la Nature), Organom avait effectué en 2010 des inventaires faunistiques sur le site de La Tienne. Les mesures compensatoires prises alors devaient être complétées par un dispositif de suivi, sur trente années.

Par délibération du 4 novembre 2010, le Comité syndical décidait de la constitution d'une provision d'un montant de 1 500 000 € au compte 6815 dans le cadre du défrichement nécessaire pour la construction d'Ovade et la création de nouveaux casiers sur le site de La Tienne. Cette provision est diminuée au fur et à mesure des actions réalisées par l'émission d'un titre de recette correspondant à la dépense annuelle réalisée (au compte 7815).

Le tableau suivant récapitule les actions effectuées et imputées au compte 7815 "reprises sur provision":

Année de réalisation	Prévu au budget	Nature des actions – prestataire	Montant réalisé
2011	2 000 €	- Boisement et entretien : 73 949.31 - Suivi des mesures compensatoires : 1 500	75 449.31
2012	387 000 €	- Acquisitions terrains : 79 208.57 - Reboisement plantations : 57 571.21 - Ilots de sénescence : 102 875.00 - Suivi mesures compensatoires Biotope : 36 163.33	275 818.11
2013	85 000 €	- Suivi des mesures compensatoires : 20 103.33 - Boisement et entretien : 26 348.55 - Inventaire des espèces et mise en œuvre mesures compensatoires : 16 412 - Défrichement : 10 220	73 083.88
2014	20 000 €	- Inventaire des mares : 2 000 - Boisement : 9 903.74 - Suivi des mesures compensatoires : 22 463.34	34 367.08
2015	57 300 €	<u>ONF : Forêts Seillon – La Rena</u> - Traitement / Lutte contre le chêne Rouge - Créations de 4 mares - Fauchage / élagage des chemins forestiers (Procédure Bacchante) <u>BIOTOPE : Forêt La Rena</u> - Poursuite des nouvelles préconisations concernant les mesures compensatoires sur la Bacchante (rédaction d'un AP modificatif)	30 537.20
2016	27 000 €	- Suivi des mesures compensatoires : 4 740 € - Mise en œuvre de la gestion des mares : 3 770€ - Fauchage élagage : 13 600 € - Loyer pour l'occupation des sols : 500.40€ - Inventaire des terrains : 2 855 € - Mise en œuvre de la restauration et la gestion des mares : 3190 €	28 655.40
2017		FRAPNA : convention ONF FRAPNA 1440 € BIOTOPE : élaboration plan de gestion départemental : 2880 € BIOTOPE : suivi bacchante : 2285 € ONF : convention mesures compensatoires : 511.94 €	11 891.94

2018	104 000	VALLIANCE : Barrières protection amphibiens : 4 744.73€ BIOTOPE : Suivi bacchantes : 5 185€ BIOTOPE: Accompagnement mesures compensatoires : 2 570€ BIOTOPE: Suivi mares: 2 340€ BIOTOPE : Marquage arbres : 1 940€ ONF : Mise en œuvre mesures compensatoires : 8 855.72€ CALIDRYS : Mise à disposition ramassage batraciens : 2 176€	27 811.45
2019	30 000	BIOTOPE : Suivi des mares 2 340.00€ BIOTOPE : Suivi bacchante 4 540.00€ BIOTOPE : Accompagnement et mise en œuvre 2 570€ FRAPNA : Gestion des mares forestières 6 900 € ONF : Maîtrise d'œuvre mesures compensatoires 528.15€	16 878.15
2021	21 000	BIOTOPE : Accompagnement et mise en œuvre 5 645.00€ ONF : Convention 548.60€ Valliance : clôtures protection amphibiens : 3 291.20€	9 484.80
2022	10 000	ONF : occupation terrains mesures compensatoires 567.00 €	567.00
2023	30 000	BIOTOPE accompagnement mesures compensatoires : 19 905€ ONF : occupation terrains mesures compensatoires 588.41 € FNE opération sauvetage amphibiens 650 €	21 143.41
TOTAL			605 687.73

Le solde du compte 6815 s'établit à 894 312.27 € au 30/11/2023.

Le Comité syndical,
Oui l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND acte du présent rapport relatif à l'affectation des mesures compensatoires qui établit un solde du compte 6815 (provision) à 894 312.27 € au 30/11/2023.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.



Yves CRISTIN
Président